



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Communiqué de presse

À Caen, le 01/02/2022

5 nouvelles « cités éducatives » dans l'académie de Normandie

Lors du Comité interministériel des Villes qui s'est tenu à Grenoble le 29 janvier 2022, le Premier ministre a annoncé les nouveaux territoires bénéficiant du label de « cité éducative ». Pour l'académie de Normandie, 5 nouveaux territoires ont été labellisés à cette occasion, portant à 10 le nombre total de cités éducatives en Normandie.

Les cités éducatives, qu'est-ce que c'est ?

Le label « cités éducatives » est accordé aux territoires où les acteurs (services de l'Etat, collectivités et associations) ont proposé une stratégie ambitieuse et partagée, pour favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants, prévenir le décrochage scolaire et soutenir les familles.

L'ambition des cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus, mais de permettre une meilleure coordination des dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Les nombreuses actions de terrain menées par les partenaires des cités éducatives au profit des jeunes de 0 à 25 ans ont ainsi pour ambition **3 grands objectifs éducatifs** :

1
CONFORTER
LE RÔLE
DE L'ÉCOLE

2
PROMOUVOIR
LA CONTINUITÉ
ÉDUCATIVE

3
OUVRIR
LE CHAMP
DES POSSIBLES

Les cités éducatives en Normandie

- En 2020, 4 cités ont été labellisées :
 - Hérouville-Saint-Clair (14)
 - Le Havre (76)
 - Rouen (76)
 - Saint-Etienne-du-Rouvray (76)

- En 2021, 1 cité a été labellisée :
 - Le Havre (76)

- En 2022, 5 cités viennent d'être labellisées :
 - Caen (14)
 - Evreux (27)
 - Val-de-Reuil (27)
 - Alençon (61)
 - Elbeuf-sur-Seine (76)



Contact

Service communication

02 31 30 15 03

Mél. presse@ac-normandie.fr

www.ac-normandie.fr